

## REUNION DU 27 AOUT 2009

L'an deux mille neuf  
le jeudi 27 août

à 16 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. BAZONNET Jacques, Maire  
Etaient présents : MM. BAZONNET Jacques, Maire, MILLOCHAU François, PENVERN Guy, GOY Jacqueline, Adjoints,  
BAZONNET Didier, LAUVRAY-JONOT Jean-Claude, LEGROS François, SAVALLE Michel, DUBUS J D, Conseillers  
Mme APPERE Marinette, MOUTZOURIS Christiane, Conseillères  
Formant la majorité en exercice.

M. PENVERN Guy a été élu secrétaire.

### OUVERTURE DU PROGRAMME TRIENNAL 2009/2010/2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 29 janvier 1999, relative à la modification du mode de versement des subventions départementales d'équipement ;

Vu la délibération du Conseil Général du 24 octobre 2008 relative au programme triennal 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et ses dépendances ;

Vu la délibération du 20 mars 2009 du Conseil Général qui a pris acte de la demande de la Communauté de Communes du Pays Houdanais de bénéficier de 50 % du plafond des travaux subventionnables par commune des Yvelines, membre de cette Structure Intercommunale ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

- 1) Décide d'ouvrir le programme triennal 2009/2010/2011 et de solliciter du Conseil Général une subvention au titre de ce programme départemental d'aide aux Communes et Structures Intercommunales en matière de voirie et ses dépendances.

**La subvention s'élèvera à 61.110,00 euros hors-taxes soit 70 % du montant de travaux subventionnables de 87.300,00 euros hors-taxes.**

- 2) S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans la fiche d'identification annexée à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.
- 3) s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

Suite à la visite de Monsieur BARANGER, percepteur à la trésorerie de LONGNES (Yvelines) fin juillet 2009,

### ANNULATION REGIES RECETTES CCAS ET CAISSES DES ECOLES

En raison de l'absence de fonctionnement des régies recettes CCAS et CAISSE DES ECOLES depuis l'année 2008,

Et compte tenu que les dons reçus sont désormais encaissés sur le budget de la Commune,

**Le Conseil Municipal décide d'annuler les dites régies recettes CCAS et CAISSE DES ECOLES.**

**CREATION D'UN EMPLOI  
D'ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE**

Vu le départ d'un professeur des écoles,  
Vu la nécessité d'assurer la continuité de l'étude surveillée à Saint-Martin-des-Champs après la classe, les lundi, mardi et jeudi dans le cadre du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Saint-Martin/Osmoy,  
Considérant qu'en cas d'absence de fonctionnaire répondant au poste demandé, la Commune se réserve le droit de recruter un non titulaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe (échelle 3), comprenant les fonctions de surveillance extérieure après la classe et suivi de l'étude surveillée, À raison de 4,5 heures par semaine (hors vacances scolaires), à partir du 1er octobre 2009.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de créer cet emploi d'adjoint d'animation 2ème classe.**

**SUBVENTION DU  
MINISTERE DE L'INTERIEUR**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Ministre de l'Intérieur a émis un avis favorable à la demande de subvention présentée par la Commune en vue de la rénovation du court et du mini court de tennis.  
Le montant attribué est de 10.000,00 euros.  
Compte tenu des délais de consultation d'entreprises et des contraintes météorologiques inhérentes à ces travaux, ceux-ci seront réalisés au printemps de l'année 2010.

**MISE AU NORME  
BRANCHEMENTS EAU  
POTABLE**

---

Suite aux remarques de plusieurs conseillers municipaux sur les défauts d'exécution des travaux d'élimination des branchements en plomb, le Conseil charge le Maire de faire part de ces observations aux différents intervenants ( entreprises et SAUR, maître d'œuvre de l'opération).

**VEGETAUX INVASIFS  
SUR RESEAU TELEPHONIQUE : RUE DES  
LECOQ**

---

Monsieur Guy PENVERN attire l'attention du Conseil sur les végétaux en provenance de la propriété GIRARDEAU qui croissent sur les fils du réseau téléphonique longeant cette propriété.  
Le Conseil charge le Maire d'intervenir auprès du propriétaire concerné.

**EXPOSITION DES 10  
ET 11 OCTOBRE 2009 :  
LES OUTILS DES METIERS ANCIENS**

---

Monsieur Jean-Dominique DUBUS présente au Conseil la maquette de l'installation de la dite exposition qui se tiendra à la salle polyvalente et rend compte de l'état d'avancement de l'organisation de cette manifestation.

\*\*\*\*\*